

L'ATTITUDE DES FRANÇAIS PAR RAPPORT À LA MONDIALISATION COMPARÉE À CELLE DE LEURS CONCITOYENS EUROPÉENS

Analyse

Le libre-échange entre États membres est l'un des piliers fondateurs de la construction européenne et l'Union européenne est aujourd'hui un acteur majeur du déploiement de la libéralisation du commerce mondial. À l'échelle mondiale, l'Union européenne est le principal acteur commercial, puisqu'elle représente 20 % des importations et exportations totales. Cependant, au sein même de l'Union, le processus d'intégration des marchés marque le pas depuis plusieurs années et se heurte à des obstacles multiples tels que la langue (brevet), le droit, l'imperfection des réseaux d'infrastructures ou encore les caractéristiques propres aux sphères publiques des différents États.

Il se heurte également aux réticences de plus en plus marquées dans certains États membres de l'opinion vis-à-vis du processus plus général de libéralisation des échanges mondiaux et d'intensification de la concurrence, labellisé sous le vocable de mondialisation, dont l'intégration européenne apparaît comme l'une des composantes.

Comment s'expriment ces réticences selon les pays et quelles conséquences en tirer pour le processus de construction européenne ? Cette analyse vise à donner quelques éléments de réponse notamment sur ses composantes sociodémographiques et économiques à partir du questionnaire mondialisation du dernier *Eurobaromètre Spécial* "Le futur de l'Europe".

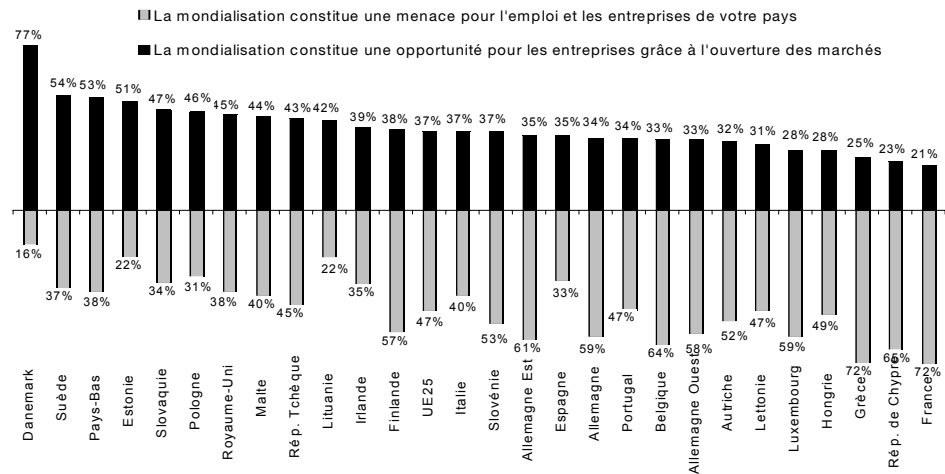
La France en position extrême...

Un sondage réalisé dans 20 pays en début d'année 2006 par l'institut *GlobalScan* pour l'université du Maryland a fait l'objet de nombreux commentaires. La France y apparaissait comme le pays le plus réfractaire au concept d'économie de marché. Ce classement semble être conforté par les résultats d'autres enquêtes, en particulier ceux issus du questionnaire mondialisation de l'Eurobaromètre. La France y figure en position extrême. Près des trois quarts des Français (72 %, soit 25 points de plus que la moyenne européenne) sont convaincus que la mondialisation représente "une menace pour l'emploi et les entreprises françaises". Seuls 21 % d'entre eux déclarent que la mondialisation représente "une opportunité pour les entreprises françaises" grâce à l'ouverture des marchés (soit 16 points de moins que la moyenne européenne).

...mais en phase avec un sentiment assez largement partagé de nécessité de la régulation

Toutefois, à regarder de plus près l'enquête mentionnée plus haut de l'institut *GlobalScan*, les sondés ne devaient pas se prononcer pour ou contre l'économie de marché, concept flou susceptible d'interprétations profondément différentes selon les cultures nationales, mais marquer leur approbation ou non à l'idée d'une supériorité du modèle de libre-entreprise et d'économie de marché en tant que

Attitudes par rapport à la mondialisation en 2006
 Comparaison France – Union européenne



Source : Eurobaromètre Spécial 251, Q17A, Le Futur de l'Europe, mai 2006

“meilleur système sur lequel baser l'avenir du monde”. La moitié des Français désapprouvent cette affirmation, ce qui constitue certes le score le plus élevé dans les 20 pays sondés.

La spécificité de l'opinion publique française sur ce sujet doit cependant être nuancée. Dans le même sondage, l'affirmation selon laquelle “la libre-entreprise et l'économie de marché fonctionnent mieux lorsqu'elles sont accompagnées par un fort encadrement gouvernemental”, recueille l'assentiment de plus des deux tiers des sondés. Les Français ne sont pas les plus enthousiastes sur l'économie de marché, sont aussi parmi ceux qui souhaitent le plus de régulation... En réponse à d'autres questions portant sur la nécessité d'un encadrement réglementaire du fonctionnement des grandes entreprises en matière d'environnement, de droit des consommateurs et de droit du travail, une majorité nette se prononce en faveur de plus de régulation. La défiance à l'égard des grandes sociétés apparaît forte en Italie, en Allemagne ou en Espagne, et les Américains sont quasiment aussi nombreux que les Français, respectivement 85 % et 86 %, à estimer que ces sociétés ont trop d'influence sur les gouvernements.

Comme c'est le cas dans la plupart des anciens États membres, la “mondialisation” s'apparenterait pour les citoyens français d'abord à une “menace”

Seule une minorité des opinions publiques des États membres (onze pays sur vingt-cinq) considère la mondialisation comme “une opportunité pour les entreprises nationales”. Sur l'ensemble de l'Union, 47 % des personnes interrogées estiment que la mondialisation constitue une “menace pour l'emploi et les entreprises à l'échelle nationale” tandis que 37 % y voient plutôt “une opportunité pour les entreprises nationales”.

Un net clivage se dessine entre l'“ancienne” Europe et les nouveaux États membres. Si la moitié des personnes interrogées dans l'Europe des Quinze semble préoccupée par les conséquences de la mondialisation, la balance est en revanche positive pour les nouveaux États membres : 42 % des ressortissants de ces pays considèrent positivement le phénomène de globalisation des économies, contre 37 % ayant l'opinion opposée.

Au sein de l'“ancienne” Europe, les Danois, suivis des Suédois, puis des Néerlandais et des Britanniques sont les plus laudatifs dans leur évaluation des conséquences de la mondialisation de l'économie. Inversement, outre les Français, les Grecs, suivis des Belges, marquent les préoccupations les plus fortes vis-à-vis de la mondialisation.

Degré de corrélation
 entre la perception de la mondialisation
 et certaines variables “objectives”, 2005-2006

Taux de chômage	- 0,03
Croissance moyenne 1995-2005	- 0,14
Variation de la croissance à long terme	0,02
Degré d'ouverture (exportations en % du PIB)	- 0,02
Dépenses publiques en % du PIB	0,12
Réglementation du marché des produits	- 0,12
Degré de protection de l'emploi	- 0,44

Note : un coefficient de corrélation varie en théorie entre - 1 et 1. Il se rapproche de 1 ou - 1 lorsque deux phénomènes sont corrélés, ce qui ne permet nullement d'en inférer une relation de causalité
 Sources : Eurostat, OCDE, calculs Dep-AEF

Comment expliquer cette position ? Les écarts de performance en matière de croissance ou de chômage ne semblent pas influencer de façon claire et univoque sur le sentiment à l'égard de la mondialisation. Les caractéristiques institutionnelles et politiques ne paraissent pas davantage exercer une influence démontrable. La confiance ou la défiance vis-à-vis de la mondialisation n'est pas non plus dépendante du caractère plus ou moins protecteur

des réglementations, de la nature plus ou moins fortement socialisée de la demande, ou encore du degré d'exposition aux marchés internationaux. **Seul le niveau de protection des salariés semble corrélé avec le degré de confiance placé dans la mondialisation**, ce qui incite à penser que les pays les plus attachés culturellement à la sécurité de l'emploi sont ceux qui estiment avoir le plus à perdre dans un contexte d'intensification de la concurrence.

Plus que les caractéristiques économiques et sociales, c'est la trajectoire historique de chaque pays qui constitue le facteur d'explication le plus sérieux, comme en témoigne l'espoir que placent les nouveaux entrants dans l'ouverture des échanges. Parmi les pays "anciens", ceux qui disposent d'un modèle de régulation sociale jugé par ailleurs "exemplaire" sont conduits à appréhender la mondialisation avec plus d'optimisme. Chacun des quatre pays leaders mentionnés plus haut a été cité tour à tour comme référence de la flexi-sécurité. **La croyance en la solidité d'un pacte social renouvelé semble agir de façon décisive sur la confiance avec laquelle les populations abordent la mondialisation.**

Au sein de l'Union européenne, un sentiment croissant de défiance à l'égard de la mondialisation apparaît, ce qui relativise l'exception française

Si les résultats à l'échelle de l'Union demeurent contrastés, l'indicateur de confiance évolue à la baisse depuis trois ans¹. En octobre 2003, une majorité absolue d'Européens voyaient dans la mondialisation "une opportunité" (56 %). Cette proportion a diminué de 20 points depuis lors sur l'UE à 15.

En 2003, la France se distinguait du reste de l'Union par une vision négative de la mondialisation (avec 58 % de personnes interrogées la considérant comme une "menace"). Désormais, l'aversion française d'il y a trois ans pour la mondialisation se retrouve avec pratiquement la même intensité à l'échelle de l'UE-15. Si la France demeurait à l'avenir un indicateur avancé de l'opinion européenne, il s'agit là d'un signe inquiétant pour une Europe de Lisbonne qui parie sur la relance du processus d'intégration.

Attitudes par rapport à la mondialisation en 2003 et en 2006

Évolution comparée France – Union européenne en pourcentage

	2003		2006		
	France	UE-15	France	UE-15	NEM *
La mondialisation "une opportunité"	40	56	21	36	42
La mondialisation "une menace"	58	39	72	50	37
NSP	3	5	8	15	21

Source : Flash Eurobaromètre 151b, Q6, Mondialisation, novembre 2003 et Eurobaromètre Spécial 251, Q17A, Le Futur de l'Europe, mai 2006

* NEM : nouveaux États membres

(1) Cette question a déjà été posée, dans un Eurobaromètre Flash, qui couvrait à l'époque les quinze États membres (Flash Eurobaromètre 151b, Q6, Mondialisation, novembre 2003).

Les jeunes, les diplômés et les pro-européens sont, en France comme dans le reste de l'Union, les supporters de la mondialisation

Les jeunes européens de 15 à 24 ans sont sensiblement plus optimistes sur les conséquences de la mondialisation que leurs aînés (45 % contre 31 % des personnes âgées de plus de 55 ans).

Attitudes par rapport à la mondialisation en 2006

Répartition par âge en pourcentage

	La mondialisation "une opportunité"		La mondialisation "une menace"	
	UE-25	France	UE-25	France
15-24 ans	45	27	42	70
25-39 ans	41	23	46	72
40-54 ans	35	17	51	78
55 ans et +	31	19	47	68
Moyenne UE -25	37	21	47	72

Source : Eurobaromètre Spécial 251, Q17A, Le Futur de l'Europe, mai 2006

La corrélation entre le niveau de diplôme et l'appréciation positive du processus de mondialisation est également claire. S'ils ne sont qu'un quart parmi les moins diplômés (26 %) à considérer la mondialisation comme "une opportunité" pour leur pays, la majorité relative des plus diplômés et des étudiants adhèrent à cette opinion (respectivement 46 % et 49 %). Au regard de ces critères sociodémographiques d'âge et d'éducation, les Français ne se distinguent pas de leurs concitoyens européens. Les plus jeunes parmi les Français interrogés (27 %), les étudiants (28 %) et les personnes les plus diplômées (28 %) sont les groupes qui font preuve de l'attitude la plus positive vis-à-vis de la mondialisation.

Parmi ceux qui jugent positivement l'appartenance de son pays à l'Union européenne, un Européen interrogé sur deux estime que la mondialisation présente une opportunité (50 %). Ils ne sont que 18 % à partager cet avis dans le camp des opposants à l'appartenance, tandis qu'un large quart n'a pas d'opinion (28 %).

> Marie Lecerf, Département des Affaires économiques et financières

> HARCÈLEMENT MORAL : L'EMPLOYEUR RESPONSABLE DE CE QUI SE PASSE DANS SON ENTREPRISE

L'arrêt rendu le 21 juin dernier par la chambre sociale de la Cour de cassation, concernant le harcèlement moral, pourrait faire date. La Cour a ainsi estimé que l'engagement de la responsabilité personnelle d'un salarié à l'égard de ses subordonnés n'exonérerait pas, pour autant, l'employeur de sa propre responsabilité. Pour ce faire, elle s'appuie sur le principe selon lequel l'employeur est tenu envers ses salariés d'une obligation de résultat,

s'agissant de leur santé et de leur sécurité dans l'entreprise, principe souligné à l'occasion, notamment, des contentieux relatifs à l'amiante ou au tabac dans l'entreprise. Suivant en cela la définition du harcèlement moral au travail, telle qu'elle a été introduite par la loi du 17 janvier 2002, la juridiction suprême a considéré que **cette "obligation de sécurité de résultat"** devait s'appliquer à ce type de situations, dans la mesure où le harcèlement moral est de nature à altérer la santé physique ou mentale du salarié.

Source : Cass. Soc., 21 juin 2006, arrêt n° 1733

> M. M.

> CONCORDANCE DES PRÉOCCUPATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'UNION EUROPÉENNE SUR LE DON D'ORGANE

La Journée nationale de réflexion du 23 juin sur la greffe a permis à l'Agence française de biomédecine d'alerter l'opinion publique sur la pénurie de donneurs. Dans le même ordre d'idées, la Commission européenne a lancé le 27 juin une consultation publique sur le don d'organes auprès des gouvernements, professionnels de santé, chercheurs, associations de patients de l'UE-25, et insisté notamment sur **les risques d'accroissement du trafic d'organes**. Dans le document de consultation, elle estime que si 10 000 patients supplémentaires bénéficiaient d'une greffe, les systèmes de santé communautaires pourraient économiser annuellement 200 millions d'euros, par comparaison des coûts entre transplantation et dialyse. La Commission propose trois axes d'action : 1. poursuivre les programmes communautaires existants (recherches sur le système immunitaire, identification des meilleures pratiques nationales...); 2. renforcer la coopération entre États membres; 3. harmoniser les standards de qualité et lancer conjointement une initiative communautaire de lutte contre le trafic d'organes.

> M.-C. M.

> UN PROJET MODESTE POUR LA PRÉSIDENTE FINLANDAISE DE L'UNION EUROPÉENNE ?

Le 3 juillet, la rencontre à Helsinki entre la Commission européenne et la présidente de la République finlandaise marque le coup d'envoi institutionnel d'une présidence qui se veut modeste. **L'élargissement** (le Commissaire européen en charge, Olli Rehn, est de nationalité finlandaise) est en tête de son agenda. La Finlande n'entend pas proposer de nouvelles conditions d'adhésion, avant que le concept de "capacité d'absorption" ne soit

éclairci par la Commission fin 2006. Sur la constitution, elle compte initier une "série de consultations" dans les États membres, mais pas de conférence de grande envergure comme l'a fait l'Autriche. Comme prévu, la Finlande veut privilégier **une politique de l'innovation**, sans négliger le volet social (cf. directive sur le temps de travail). Elle s'impliquera également dans l'amélioration **des relations avec la Russie** (cf. nouvel accord de coopération prévu pour 2007) qu'elle juge cruciales pour l'Union européenne et pas uniquement pour la seule dimension énergétique.

> M.-C. M.

> LA POLITIQUE EUROPÉENNE DES TRANSPORTS : DE NOUVELLES ORIENTATIONS ?

Comme prévu dans le Livre Blanc de 2001 sur la politique communautaire des transports à l'horizon 2010, la Commission européenne vient de rendre public, le 22 juin, un "examen à mi-parcours" de cette stratégie. Le renforcement de la dimension continentale de l'Union européenne suite aux élargissements successifs, le respect des engagements internationaux en matière environnementale ou encore une croissance économique plus faible que prévue, rendent nécessaire un ajustement de la politique de 2001. Si les objectifs généraux restent valables – mobilité, protection (de l'environnement, des travailleurs, des usagers, etc.), innovation, connexions internationales –, **l'une des actions majeures du Livre Blanc, le "rééquilibrage" des trafics au profit du rail et de la voie d'eau, lequel ne s'est pas concrétisé jusqu'à présent, n'est en revanche plus mis en avant**. Sans doute par souci de réalisme, on préfère parler désormais d'"optimisation du potentiel" de chaque mode, de "co-modalité" (combinaison des modes) et seulement, "le cas échéant", de reports de trafic vers des modes plus respectueux de l'environnement.

> P. D.

> JAPON : COMBLER LE DÉFICIT DE L'OFFRE EN SOINS PALLIATIFS

Alors que près de 600 000 cas de cancers sont recensés chaque année au Japon, seuls 10 % des patients en phase terminale bénéficient de soins palliatifs (contre 30 % en moyenne dans les pays de l'OCDE). Par ailleurs, le personnel médical reste insuffisamment formé aux techniques d'accompagnement de fin de vie. Dans ce contexte, et alors que les Japonais âgés de plus de 65 ans pourraient représenter le quart de la population du pays, le ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales prévoit de lancer des programmes visant à :

1. inciter à la mise en place d'équipes spécialisées en soins palliatifs (médecins, infirmières, psychologues) dans 135 hôpitaux de référence à travers le pays ;
2. créer d'ici la fin de l'année un réseau de chercheurs chargés d'étudier de nouvelles méthodes de soins palliatifs ;
3. développer des structures extra-hospitalières, pour prodiguer des soins palliatifs aux malades, directement à leur domicile. Ces mesures font suite à une loi, votée en juin, qui préconise **l'accès aux soins palliatifs pour tous**. Elles s'inscrivent plus largement dans les réformes du système de santé, actuellement en débat au Parlement.

Source : The Daily Yomiuri Shimbun, 25 juin 2006

> N. B.

> VERS DES NÉGOCIATIONS SUR L'ÉNERGIE À L'OMC ?

Lors d'une interview donnée au *Wall Street Journal* le 23 juin, le Commissaire européen du commerce, Peter Mandelson, a proposé que l'Organisation mondiale du commerce intègre des négociations portant sur le commerce et les investissements énergétiques. Une telle proposition forcerait, selon lui, les

pays producteurs à **libéraliser l'accès aux infrastructures de transport d'énergie**. Cette question préoccupe particulièrement l'Union européenne qui cherche à obtenir un accès aux oléoducs et gazoducs russes. La Russie négocie actuellement son entrée à l'OMC, mais le monopole maintenu sur les infrastructures énergétiques mécontente les membres du G8, par ailleurs très dépendants de ce pays pour leurs approvisionnements. La sécurité énergétique sera au cœur des discussions du G8, qui se tiendra en juillet prochain à Saint-Petersbourg.

> N. B.

> L'AFRIQUE PREND LE VIRAGE OGM

Jusqu'ici majoritairement réservés sur la culture des OGM, huit pays africains producteurs de coton (Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Ghana et Togo) ont décidé, lors d'un séminaire organisé le 20 juin par la Banque mondiale et l'OMC, de **promouvoir les cultures transgéniques et la recherche en biotechnologies à l'échelle régionale**. Les difficultés économiques de la filière coton expliquent ce revirement. Alors que sa production constitue une source vitale de devises et de croissance pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre – 15,3 % de ses recettes d'exportation et 70 % de sa population active, selon l'OMC – le coton africain est fragilisé par la volatilité des cours sur le marché international et la concurrence des subventions accordées par l'Union européenne et les États-Unis à leurs producteurs. Mais, l'argument économique, selon lequel la création de filières OGM permettrait de faire face à la concurrence internationale et de contribuer aux objectifs du Millénaire sur le développement, ne convainc ni les ONG ni la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).

> N. B.

> BERNARD HARCOURT, *L'ILLUSION DE L'ORDRE – INCIVILITÉS ET VIOLENCES URBAINES, TOLÉRANCE ZÉRO ?*, DESCARTES ET CIE, mai 2006

Faut-il renoncer à la politique de "tolérance zéro" vis-à-vis de la petite délinquance ? C'est la thèse développée par un universitaire franco-américain, professeur de droit à l'université de Chicago. Bernard Harcourt s'est intéressé aux effets réels des politiques mises en œuvre dans certaines villes américaines, souvent montrées en exemple pour leur volontarisme en matière de sécurité. L'analyse des évolutions observées tend à invalider la théorie des "fenêtres cassées", selon laquelle une politique efficace de lutte contre la criminalité passe avant toute chose par une plus grande fermeté à l'endroit des incivilités. Extrêmement onéreuses, ces orien-

tations ne semblent pas produire les résultats escomptés, selon l'auteur. Certes, on constate dans des villes comme New York une baisse de la criminalité, mais dans des proportions semblables à ce que l'on peut relever sur l'ensemble du territoire national. Dans le même temps, le nombre des plaintes déposées suite à des bavures policières a considérablement augmenté (+ 68 % à New York, entre 1993 et 1996). En définitive, le renforcement de la présence policière a créé les conditions d'une conflictualité sociale exacerbée cependant que la réorientation des priorités d'action des forces de l'ordre a eu tendance à laisser prospérer la grande criminalité. Aussi, l'auteur semble même considérer que **la politique de "tolérance zéro" aux États-Unis pourrait se révéler, à terme, contre-productive**.

> M. M.

Rédacteurs des brèves : Nathalie BASSALER ; Patrice DUPUY ; Michel MAZARS ; Marie-Cécile MILLIAT.

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 45 56 51 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr

